

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son deuxième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 8 décembre 2005, à 10 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act*;
- projet de loi 18 — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders)*.

Composition du Comité :

Le comité a élu :

- M. AGLUGUB;
- M^{me} BRICK;
- M. CALDWELL;
- M. CULLEN;
- M. DEWAR;
- M. EICHLER;
- M. FAURSCHOU;
- M. GOERTZEN;
- M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. SWAN;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Le Comité a élu :

- M^{me} BRICK à la présidence;
- M. AGLUGUB à la vice-présidence.

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 9) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 18) — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

Marilyn BRICK

Le 8 décembre 2005